

DÉPARTEMENT
BAS RHIN

COMMUNE : BIRKENWALD

Communes de moins
de 1 000 habitants

ARRONDISSEMENT

Élection du maire et des
adjoints

SAVERNE

PROCÈS-VERBAL

Effectif légal du conseil municipal

.....11.....

DE L'ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Nombre de conseillers en exercice

.....11.....

L'an deux mille quatorze, le vingt neuf du mois de mars à dix heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de BIRKENWALD, sur convocation en date du 24 mars 2014.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

KLEIN Dominique	GROSS Gérard	HALTER Thierry
SCHALL Véronique	GASS Karine	KIEFFER Josiane
MESSMER Marie Pia	MUHL Franck	SCHWARTZ Michaël
STENGEL Didier	ZINGARELLI Bruno	

Absents ¹ : NEANT

1. Installation des conseillers municipaux ²

La séance a été ouverte sous la présidence de M. KLEIN Dominique, maire qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions, compte tenu des résultats des élections 1^{er} Tour du dimanche 23 mars 2014.

M MUHL Franck, le plus jeune des membres a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L.2121-15 du CGCT).

2. Élection du maire

2.1. Présidence de l'assemblée

M. KLEIN Dominique, le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré onze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie³.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Didier STENGEL et Bruno ZINGARELLI

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés

¹ Préciser s'ils sont excusés.

² Ce paragraphe n'est pas rempli lorsque l'élection du maire et des adjoints a lieu en cours de mandature.

³ Majorité des membres en exercice du conseil municipal ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 11 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 1 _____
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 10 _____
- e. Majorité absolue ⁴ 6 _____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. KLEIN Dominique	10	Dix

2.5. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁵

Néant

2.6. Résultats du troisième tour de scrutin ⁶

Néant

2.7. Proclamation de l'élection du maire

M. KLEIN Dominique a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

En outre, M. KLEIN Dominique sera le premier conseiller communautaire représentant la commune de Birkenwald au sein de la Communauté de communes du Pays de Marmoutier-Sommerau.

3. Élection des adjoints

Sous la présidence de M. KLEIN Dominique élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit trois adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de trois adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à TROIS le nombre des adjoints au maire de la commune.

3.1. Élection du premier adjoint

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 11 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0 _____
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 11 _____
- e. Majorité absolue ⁴ 6 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. ZINGARELLI Bruno	10	Dix
M. GROSS Gérard	1	Un

3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁷

Néant

⁴ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

⁵ Ne pas remplir les 2.5 et 2.6 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁶ Ne pas remplir le 2.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

⁷ Ne pas remplir les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁸

Néant

3.1.4. Proclamation de l'élection du premier adjoint

M ZINGARELLI Bruno a été proclamé premier adjoint et immédiatement installé.

M. ZINGARELLI Bruno sera le second conseiller communautaire représentant la commune de Birkenwald au sein de la Communauté de communes du Pays de Marmoutier-Sommerau.

3.2. Élection du deuxième adjoint

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 11 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 1 _____
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 10 _____
- e. Majorité absolue ⁴ 6 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GROSS Gérard	10	Dix

3.2.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁹

Néant

3.2.3. Résultats du troisième tour de scrutin ¹⁰

Néant

3.2.4. Proclamation de l'élection du deuxième adjoint

M GROSS Gérard a été proclamée deuxième adjoint et immédiatement installé.

3.3. Élection du troisième adjoint

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 11 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 1 _____
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 10 _____
- e. Majorité absolue ⁴ 6 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
HALTER Thierry	10.....	dix
.....
.....

3.3.4. Proclamation de l'élection du troisième adjoint

M HALTER Thierry a été proclamée troisième adjoint et immédiatement installé.

⁸ Ne pas remplir le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

⁹ Ne pas remplir les 3.2.2 et 3.2.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

¹⁰ Ne pas remplir le 3.2.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

4. Observations et réclamations ¹¹

Néant

5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 29 Mars 2014 à 10 heures 40, en double exemplaire ¹² a été, après lecture, signé par le maire, le conseiller municipal le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

*Le maire (ou son remplaçant),
KLEIN Dominique*

*Le conseiller municipal le plus âgé,
KLEIN Dominique*

*Le secrétaire,
MUHL Franck*

*Les assesseurs,
STENGEL Didier*

ZINGARELLI Bruno

¹¹ Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

¹² Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la mairie avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.